Fiche de données de sécurité

LGWA 2

Remplace la date: 03/03/2021

Date de révision: 28/03/2022
Version: 7.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: LGWA 2

Identifiant de Formule Unique (UFI): 93YY-S6WW-QW1M-NDR6

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société:	SKF MPT
Adresse:	Meidoornkade 14
Code postal:	3992 AE
Ville:	AE Houten
Pays:	PAYS-BAS
E-mail:	support.mpt@skf.com
Téléphone:	+31 30 6307200
Page de garde:	www.skf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: 01 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)). Belgique: 070 245 245 (Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum)

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Le produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la classification et les règles d'étiquetage relatives aux substances et aux mélanges.

Effets nocifs les plus graves: Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Information supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification

Dilithium azelate	38900-29-7 254-184-4 01-2120119814-57	2,5 - 5%		Acute Tox. 4;H302 LD50 (Toxicité aiguë - par voie orale:): > 300mg/kg bw LD50 (Toxicité aiguë - par voie cutanée:): > 2000mg/kg bw

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

Commentaires sur les ingrédients: Les huiles minérales dans le produit contient < extrait de DMSO 3% (IP 346).

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation: Sortir à l'air libre.

Ingestion: Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise.

Contact cutané: Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

Contact avec les yeux: Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

En général: En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés: Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non-inflammable mais combustible. Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais. Porter un appareil respiratoire isolant ainsi que des gants résistants aux produits chimiques.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes: Mettre des gants. Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. Rester sous le vent / se tenir à distance de la source.

Pour les secouristes: En plus de ce qui précède: Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Le produit doit être utilisé dans des locaux bien ventilés. Un accès à l'eau courante et un équipement pour le lavage des yeux doit être prévu. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker hors de portée des enfants. Ne pas stocker avec des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments ou des produits équivalents. Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Conserver à des températures inférieures à 45°C. Ne pas stocker avec: Oxydants forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Méthodes de mesure: Le respect des limites d'exposition professionnelle peut être vérifié à l'aide de mesures d'hygiène professionnelle.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2021-434 du 12 avril 2021 et arreté du 3 mai 2021).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166.

Equipement de protection individuelle, protection des mains:	Mettre des gants. Type de matériau: Nitrile. Le temps de pénétration n'a pas encore été déterminé pour ce produit. Changer souvent de gants. La conformité et la durabilité d'un gant dépend de l'usage qui en est fait, notamment la fréquence et la durée du contact, l'épaisseur du matériau dans lequel est fabriqué le gant, sa fonctionnalité et sa résistance chimique. Toujours demander conseil auprès du fournisseur de gants. Les gants doivent être en conformité avec la norme EN 374.
Equipement de protection individuelle, protection respiratoire:	Non exigé. S'il existe un risque de formation de vapeurs d'aérosol, porter un appareil de protection respiratoire avec filtre P2. La protection respiratoire doit être en conformité avec l'une des normes suivantes: EN 136/140/145.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Gel. Pâte
Couleur	Jaune
Odeur	Aucune donnée
Solubilité	Insoluble dans: Eau.

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	> 150 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	> 20,5 mm2/s	(40 °C)
Viscosité	Aucune donnée	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	< 1000 kg/m³	(25 °C)
Densité relative	Aucune donnée	
Densité de vapeur	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Propriétés explosives		Non explosif
COV (composants organiques volatiles):	0 %	

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil).

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer un gaz de combustion toxique contenant du monoxyde de carbone en cas d'incendie.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale:

LGWA 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		3571,60 mg/kg		Calculé	

Dilithium azelate, cas-no 38900-29-7

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	LD50		> 300mg/kg bw			

Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par voie cutanée:

LGWA 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE		3796,10 mg/kg		Calculé	

Dilithium azelate, cas-no 38900-29-7

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	CL50 LD50		> 2000mg/kg bw			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - par inhalation:

LGWA 2

Organisme	Type de test	Durée d'exposition	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
	ATE (gaz)		20891,50ppm			
	ATE (poussières/ brouillard)		5,63mg/l			
	ATE (vapeurs)		21,00mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Peut être légèrement irritant. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Irritation momentanée. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas supposé biodégradable. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune bioaccumulation envisagée. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

N'est pas supposé mobile dans les sols. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Les produits à base de pétrole peuvent provoquer une pollution des sols et des eaux.

Classification selon la directive de l'eau allemande (WGK): 1

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface. Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE). L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences régionales ou nationales. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets. Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable.

Catégorie de déchet: Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 13 08 99* déchets non spécifiés ailleurs

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 03 Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Ne s'applique pas.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage: Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement: Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

Autres informations: Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Tableau maladie professionnelle n°36.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité

LGWA 2

Remplace la date: 03/03/2021

Date de révision: 28/03/2022
Version: 7.0.0

No d'enregistrement REACH	Nom de la substance
01-2120119814-57	Dilithium azelate

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
7.0.0	28/03/2022	Bureau Veritas HSE/ SRU	1-6, 8-9, 11-12, 15-16

Abréviations: PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative
STOT: Specific Target Organ Toxicity

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Liste des déclarations H pertinentes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Liste des déclarations EUH pertinentes

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Langue du document: FR